Compétences pour les ASH faisant fonction d'aide-soignant

RAISONNEMENT CLINIQUE

Ref : ORGGN03B

Compétences visées

Optimiser des savoirs dans un parcours de VAE, de préparation à la formation d'aide-soignant intervenant auprès de personnes âgées.

Objectifs et contenus

Module 1 : Projet individualisé

Comprendre le projet individualisé dans le respect de la personne

- Le travail auprès des personnes âgées vulnérables.
- L'appropriation de connaissances concernant les maladies neurodégénératives de la personne âgée.
- La place de la famille dans la prise en charge des patients.
- La communication adaptée avec les familles.

Module 2 : Accompagnement au quotidien

Soutenir les personnes dans les actes du quotidien en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie

- Le sens et la pertinence d'un accompagnement au quotidien, support de la relation.
- Les problématiques autour du lever, du coucher, de la nuit, du rythme jour / nuit et des changements de rythme.
- Les problématiques autour de la toilette, le confort, les soins d'esthétique, et l'habillage chez une personne désorientée.
- Les réactions « agressives », le refus des soins.
- La mise en place de la toilette évaluative.
- Les problématiques autour de l'incontinence, de l'élimination.
- Les problématiques autour de l'entretien du cadre de vie, le respect des rythmes et des habitudes de vie, les principales règles d'hygiène hôtelière.

Objectifs complémentaires

Module 3 : Soins fondamentaux

Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé

- Les transmissions des données dans le dossier de soins.
- La spécificité de la prise en charge de la personne hospitalisée dès son entrée, notamment dans le cadre d'une urgence.
- Les difficultés et la souffrance des soignants qui accueillent des personnes âgées.
- Les soins de nursing et de confort.
- L'aide et la surveillance dans les besoins d'élimination.

Module 4 : Stimulation sociale et cognitive

Intégrer la nécessité des activités de stimulation sociale et cognitive auprès de personnes âgées

- La mise en place des activités de stimulation.
- Les interventions auprès des personnes âgées déficitaires.
- La mise en place d'un atelier d'activité.
- L'adaptation de l'activité en fonction du public.

Module 5 : Soins spécifiques

Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées

- L'accompagnement et l'aide à la mobilisation de la personne âgée.
- Les troubles psychocomportementaux de la personne âgée démente.
- La gestion des troubles du comportement.
- L'accompagnement des personnes en fin de vie.

Méthodes

- Quiz d'autoévaluation.
- Apports théoriques et conceptuels.
- Analyse réflexive et éthique de la pratique.
- Études de cas.
- Construction d'outils.

Personnes concernées

ASH faisant fonction d'aide-soignant dans le contexte réglementaire en vigueur.

Valeur ajoutée

La formation s'adresse à des ASH faisant fonction d'aide-soignant dans le cadre réglementaire de la préparation à la formation d'aide-soignant. Elle est organisée autour des 5 compétences déclinées en 5 modules qui peuvent être suivis en partie ou sur la totalité des modules.

Pré-requis

Aucun

À noter

Il est possible d'organiser cette formation en Inter si la demande le justifie.

Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- Article 4 du décret du 3 août 2007 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière.
- Décret 2007-1188 du 3 août 2007 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière.
- Arrêté du 22 juillet 2008 relatif à la sélection professionnelle permettant aux agents des services hospitaliers qualifiés d'accéder aux études d'aide-soignant.
- Arrêté du 18 avril 2013 pris en application de l'article 8 du décret 2013-121 du 6 février 2013 et fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale des concours réservés pour l'accès au corps des aides-soignants de la fonction publique hospitalière.
- Décret 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière.
- Décret 2016-644 du 19 mai 2016 instituant différentes échelles de rémunération applicables aux fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière.
- Arrêté du 19 mai 2016 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière.
- Référentiel de compétences aide-soignant.

Mise à jour le : **04/03/2024**